



Sustainable Economy - Juin 2004

Energie 1/3 : Exxon Mobil, responsable de 5% du réchauffement climatique ? (1)

Par Gaëtan Darteville, Le Groupe One asbl.

SOMMAIRE:

L'analyse

> [Exxon Mobil, responsable de 5% du réchauffement climatique ?](#)

Le dossier pédagogique

> [Théorie : Les parties prenantes d'Exxon Mobil](#)

> [Pratique : pressions boursières](#)

> [Législation : Le point sur Kyoto](#)

L'avis des experts

> [Stefan Heyd, responsable environnement, Munich Re, Allemagne](#)

> [Michel Grégoire, Inspecteur général, Ministère de la Région wallonne, D.G.T.R.E. - Division de l'Energie, Belgique](#)

L'analyse

> Exxon Mobil, responsable de 5% du réchauffement climatique ?

29 janvier 2004, ExxonMobil, un des géants pétroliers mondiaux qui détient les marques Esso, Mobil, Imperial Oil, Tonen General et Exxon, présente ses résultats annuels aux actionnaires. Parmi ceux-ci, certains marquent des signes d'inquiétude malgré la bonne nouvelle d'un versement de dividendes. Le même jour, l'ONG « Friends of the Earth » annonce à la presse que la firme est responsable de 5% de toutes les émissions planétaires de dioxyde de carbone dues à l'homme depuis 1880 !

Le président brésilien Lula a, le premier, suggéré l'idée de calculer la responsabilité des états dans le processus de réchauffement climatique non plus seulement, sur base des émissions actuelles, mais aussi sur celles passées et ce, afin de placer ce débat dans une perspective d'équité nord-sud. En effet, le dioxyde de carbone qui est le gaz à effet de serre (GES) le plus rejeté par l'homme, a une durée de vie moyenne d'un siècle dans l'atmosphère. Au printemps 2003, Friends of The Earth s'approprie l'idée et l'applique pour la première fois au cas d'une entreprise - ExxonMobil (EM). Ils commanditent deux études auprès de scientifiques indépendants. La première (2) calcule les émissions de dioxyde de carbone et de méthane dues aux opérations d'EM et à la consommation de ses produits énergétiques de 1882, date de la naissance de son ancêtre, la « Standard Oil Trust », jusqu'à aujourd'hui. La seconde étude (3) injecte ces séries chronologiques dans un modèle climatique reconnu, capable d'estimer la contribution de la firme à :

1. la concentration atmosphérique du dioxyde de carbone et du méthane ;
2. l'augmentation moyenne de la température à la surface du globe ;
3. la montée du niveau des mers.

Les résultats sont édifiants. EM serait responsable :

1. de 4,8 à 5,5% des concentrations atmosphériques du dioxyde de carbone et de 1,6 % des concentrations de méthane (au dessus des niveaux de l'ère « préindustrielle ») ;
2. de 3,4 à 3,7 % de l'augmentation moyenne de la température à la surface du globe depuis 1882 et ;
3. de 2% de la montée du niveau des mers.

Etant donné l'inertie de la variation du volume des mers par rapport au réchauffement, la contribution de la firme à la montée des eaux pourrait être de 3,2 à 3,6% en 2200 et ce, dans l'hypothèse peu réaliste d'un arrêt complet et immédiat de ses émissions !

n'est pas tout. L'étude corréle également l'augmentation progressive des émissions de la firme avec les avancées scientifiques en matière de responsabilité des émissions anthropiques sur le réchauffement climatique. Ainsi, 73% des émissions d'EM ont eu lieu après 1967, année de la découverte qu'un doublement de dioxyde de carbone dans l'atmosphère augmenterait la température de quelques degrés. 7 des 10 plus importantes émissions annuelles se réalisèrent de surcroît après 1996, un an après la publication du deuxième rapport du GIEC, Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (groupe d'experts indépendants mis en place par l'ONU) qui faisait état d'un consensus sur le lien entre émissions de GES et réchauffement climatique. L'objectif de Friends of the Earth est de transformer une responsabilité morale, qui n'est même pas reconnue par EM, en une responsabilité légale. Tony Juniper, directeur de l'ONG ne s'en cache pas quand il déclare que « ce travail nous rapproche du jour où les victimes des changements climatiques pourront enfin tenter des actions légales contre Exxon Mobil pour obtenir réparation des dommages que ses activités ont provoqués, et provoqueront à l'avenir ».

Si ce devait être le cas, les conséquences financières pour la firme - et ses actionnaires - pourraient être dramatiques : les estimations vont de 150 milliards de dollars par an d'après l'UNEP à 300 selon la société de réassurance Munich Re !

Pourquoi choisir EM? La firme s'est toujours affichée comme un farouche opposant à toute mesure de réduction des émissions de GES et principalement au protocole de Kyoto. Son PDG, Lee Raymond déclarait en 2002 : « nous ne croyons pas chez EM à un lien scientifiquement démontré entre la combustion des énergies fossiles et le réchauffement climatique, ce en quoi de nombreux scientifiques sont de notre avis ». De surcroît, la firme finance à coups de millions des études tendant à démontrer cette absence de lien ou encore la présence de causes au réchauffement climatique beaucoup plus importantes que les émissions de GES des firmes industrielles occidentales, comme ce fameux nuage brun de pollution planant au-dessus de l'Asie...EM renfloue également les caisses de dizaine d'organisations et autres « think tanks » aux noms révélateurs : Citizens for a Sound Economy, Frontiers of Freedom Institute, Competitive Enterprise Institute,... Cette dernière coalition, qui accueille au passage le charmant « Americans against UN control », et est presque entièrement financée par EM, a écrit une lettre au président Bush pour le décourager de se rendre au sommet de Johannesburg. « Votre présence ne fera que renforcer leur (ndlr : parlant des ONG présentes) divers programmes anti-liberté, anti-humain, anti-globalisation et anti-occidental ». Et de lire dans la suite : « Par contre, le moindre des problèmes environnementaux globaux est le potentiel réchauffement climatique. Nous espérons que vos délégués réussiront à garder ce sujet hors des négociations et à l'abri des médias » (4)

Derrière cette argumentation maintes fois entendue et qui fait fi de tous principes de précaution, se cache une entreprise dont les choix stratégiques à long terme sont entièrement voués aux énergies fossiles, domaine dans lequel « elle a accumulé une expertise considérable ». Ceci se confirme encore à la lecture de son dernier rapport (5), sorte de prise de position par rapport aux enjeux énergétiques et finalement la seule réponse aux études de Friends of the Earth à ce jour. EM y projette en 2020 la contribution des énergies solaires et éoliennes à 0,5 % de l'offre mondiale. Face une telle morosité commerciale, la firme s'est désinvestie totalement de ces énergies renouvelables. Décision pour le moins étonnante quand son principal concurrent, Shell, évalue l'éolien et le solaire à 5 - 10% de l'offre mondiale en 2025 et entre 30 et 50% en 2050 et y investit au contraire massivement, tout comme BP, Total,...

[sommaire ^](#)

Le dossier pédagogique

> Théorie : Les parties prenantes d'Exxon Mobil

Contre exemple de responsabilité sociale et environnementale, le cas Exxon Mobil rappelle étrangement celui de Philipp Morris à la fin des années 90 : une multinationale, attaquée de toutes parts pour ses agissements non éthiques, s'entête dans son « business as usual » pour des raisons de profit à court terme mais totalement contre productives à long terme. L'application de la théorie des parties prenantes au cas du géant pétrolier confirme cette situation :

1. Société civile : si on a déjà longuement commenté les coups d'éclat médiatiques de Friends of the Earth, Greenpeace, autre champion toutes catégories des assauts médiatiques n'est pas en reste. L'ONG vient de détourner magistralement le lancement du film catastrophe sur le réchauffement climatique « The day after tomorrow : where will you be ? » pour mener une campagne à l'encontre d'ExxonMobil baptisée « The Day is Today : What will you do ? ». La visite sur le site s'impose (6)
2. Les autorités publiques sont également présentes, essentiellement au travers de la convention internationale sur le climat signé à Kyoto en 1997 et sur la quelle nous ferons le point dans la suite. Celle-ci entraîne dans les pays signataires des législations incitatives et contraignantes - nous verrons ce qu'il en est en Région Wallonne - qui pourraient entraîner des coûts d'ajustement non négligeables dans des entreprises qui n'auraient pas perçu « cette menace » pour le moins évidente...Si EM n'entend pas bouger ni sur la réduction de ces émissions de GES, ni sur les énergies renouvelables, elle se dit prête à assumer les coûts d'ajustement de nouvelles réglementations. Mais les a-t-elle bien évalués ?
3. Les consommateurs, tant privés qu'institutionnels, sont relativement absents du débat. Quelques boycotts sporadiques ont bien été lancés mais il n'y a pas eu, à notre connaissance, de prise de position officielle comme TotalFina a pu en connaître.
4. Les banques et surtout les assurances sont évidemment au premier rang du plaidoyer sur le réchauffement climatique. C'est elles, in fine, qui seront exposées financièrement en cas de dommages ou en cas de procès

intentés à des entreprises pour réparation de ces mêmes dommages. Swiss Re, société de réassurance (les assureurs des assureurs), fait actuellement circuler un questionnaire qui vise à quantifier les actions des entreprises en matière de réduction des GES. « Nous ne sommes pour l'instant que dans la prise d'information mais la pression ne saurait tarder », prévient Christopher Walker, responsable de l'opération. De son côté, la Deutsche Bank, soucieuse de bien conseiller ses clients, publie régulièrement une analyse quant aux perspectives d'évolution du cours de l'action ...d'ExxonMobil (7)

5. Actionnariat : c'est de l'intérieur que les pressions sont les plus vives. Une frange non négligeable des actionnaires du géant pétrolier mène bataille à coup de résolutions votées en assemblée générale dans l'espoir que l'entreprise modifie ses positions quant au lien entre émissions de GES et réchauffement climatique et prenne la question des énergies renouvelables à bras le corps. Ces actionnaires, souvent des groupements religieux et environnementalistes liés à des fonds de pension tels que le géant californien Calpers, se sont lancés dans une campagne, « Campaign Exxon Mobil » munie de tout l'attrail médiatique : lettres, articles, site Internet (8) ,...

> Pratique : pressions boursières

Au total, les risques auxquels s'expose une entreprise incapable de réduire ses émissions de GES sont de quatre ordres :

1. coûts d'ajustement suite à l'apparition non anticipée de nouvelles contraintes légales nationales ou internationales ;
2. conséquences financières des dommages physiques et matériels du réchauffement climatique, situation redoutée par les compagnies d'assurance ;
3. détérioration de l'image de marque due à l'inaction ou à des mesures contre-productives ;
4. manque de reconnaissance des opportunités commerciales que pourraient offrir les nouvelles énergies.

Ce constat, fait à maintes reprises par des groupements d'actionnaires apeurés par les potentielles pertes financières de leur portefeuille, est à l'origine de nombreuses demandes officielles (9) (dont le CERES) adressées à la SEC (Securities Exchange Commission, organisme public américain, garant du bon fonctionnement de la bourse). Ils y revendiquent l'obligation pour les entreprises de divulguer l'évolution des émissions de GES et les actions mises en place pour les diminuer.

Du côté européen, seule la France, avec l'article 116 de la loi relative aux nouvelles régulations économiques (votée par l'Assemblée Nationale le 15 mai 2001), demande aux entreprises cotées de prendre en compte dans leur rapport annuel « la consommation des ressources en eau, matières premières et énergie, avec le cas échéant les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables [...] ». Malheureusement, l'expérience en 2003 a montré qu'une exigence légale aussi molle s'interprète au bon vouloir de la société, suivant son degré d'investissement dans le développement durable...

Ceci dit, nous ne sommes tout de même pas à plaindre : 56 % des entreprises européennes cotées sur une bourse de valeurs communiquent sur les risques climatiques, alors que les States n'affichent qu'un faible 15%.

> Législation : Le point sur Kyoto

En mai 1992, la Convention Cadre sur les Changements Climatiques était adoptée à New York et signée le mois suivant par 154 Etats lors du sommet de la Terre à Rio. Si l'objectif était bien de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère » (10) , aucun niveau n'y a été fixé...

Décembre 1997, le protocole de Kyoto (11) comble cette lacune en proposant à l'horizon 2012 une diminution des émissions des GES de 5,2 % par rapport au niveau d'émission de 1990. Pour certains experts, Kyoto, c'est un peu comme si une personne fumant 30 cigarettes sur sa journée décidait de passer à 29...dans quelques années. En effet, les objectifs de Kyoto correspondraient à 3 % de l'effort à réaliser pour freiner effectivement le réchauffement (12)

Pour entrer en vigueur, le protocole de Kyoto doit être ratifié par 55 pays représentant ensemble au moins 55 % des émissions de GES. Si 121 pays l'ont déjà ratifié, les Etats-Unis, qui sont de loin les premiers pollueurs mondiaux avec 30,3 % des émissions des GES (et seulement 4,6% de la population), ont sérieusement hypothéqué sa mise en œuvre en se retirant de celui-ci en 2002. Il reste à espérer que la Russie tienne ses promesses en ratifiant rapidement le protocole (deuxième émettrice de GES parmi les pays industrialisés avec 17,4 % des émissions des GES).

Un tel manque d'empressement est, pour certains, à mettre en rapport avec les conclusions du troisième rapport du GIEC annonçant les perturbations les plus importantes dans les pays tropicaux, ce qui conforterait les pays industrialisés – et surtout les Etats-Unis – dans leur politique de laisser faire.

Autre point faible de Kyoto, seuls les pays industrialisés sont concernés, excluant de fait les pays en développement ; ceux-ci ne sont responsables que d'une infime part des émissions mais la situation pourrait s'inverser rapidement étant donnée la progression des émissions de la Chine, qui est devenu le deuxième plus gros pollueur, de l'Inde ou encore de la Corée du Sud.

L'Union européenne s'est, quant à elle, engagée à réduire ses émissions de GES de 8 % par rapport au niveau de

1990. Les objectifs de l'Union Européenne et des Etats membres en matières d'émissions de GES sont devenus juridiquement contraignants en 2002 et, depuis le 10 mars dernier, le Parlement européen a adopté (13) la mise en place d'un système d'échange de droits d'émissions de dioxyde de carbone dans l'Union pour la période 2005-2007, avant l'ouverture d'un marché mondial prévue pour 2008 (14). En Grande-Bretagne, un marché de ce type est déjà en place, et en Belgique, on finit actuellement la consultation des plans de répartition des quotas (plus de détails dans le prochain numéro de « Sustainable Economy »).

[sommaire^](#)

L'avis des experts

> **Stefan Heyd, responsable environnement, Munich Re, Allemagne**
(Munich Re est une société internationale de réassurance)

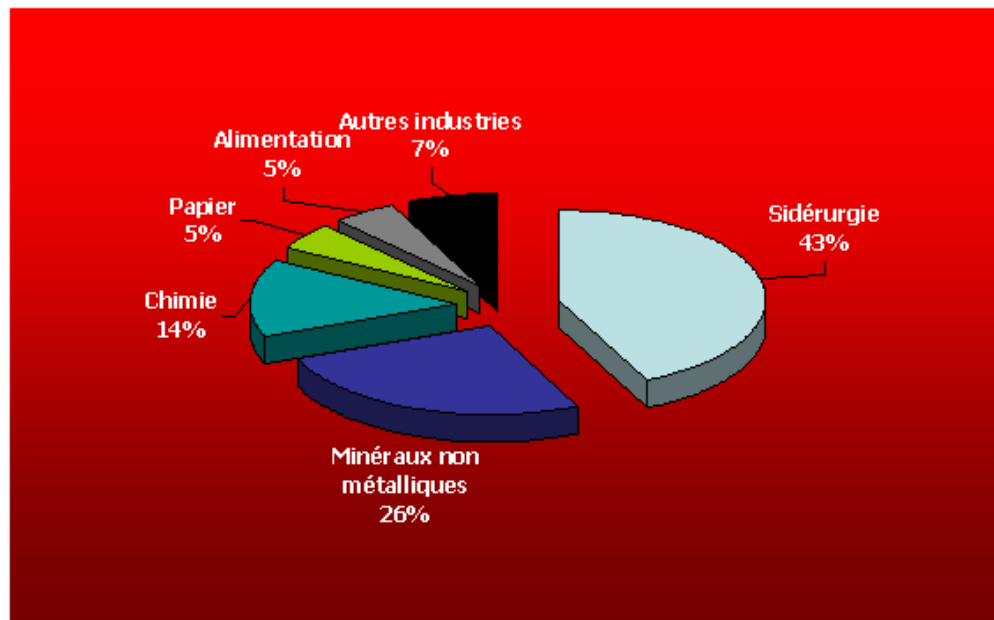
Les énergies renouvelables constituent-elles pour les sociétés d'assurance une manne d'investissements rentables ?

Il est pour nous évident que la combinaison de l'offre énergétique va subir des changements radicaux dans les prochaines années au vu de l'augmentation de la population et de ses besoins énergétiques et la diminution des énergies fossiles. Les énergies renouvelables vont jouer un rôle majeur dans ces changements. En Allemagne, la contribution des énergies renouvelables est prévue de passer de 4,5% à 12,5% en 2010. Juste pour l'éolien offshore, l'Allemagne a prévu d'investir 5 milliards d'euros. Et bien sûr, il faudra assurer tout cela...Il n'y pas de raisons que les assurances et réassureurs ne profitent pas aussi d'un marché dynamique émergent.

C'est très simple, dans ce secteur, tout comme dans n'importe quel secteur offrant de nouvelles technologies, les assureurs jouent un rôle central. En protégeant les investissements contre les pertes financières, ils aident au financement des énergies renouvelables. Evidemment, toute la question est pour nous de trouver le juste prix à demander compte tenu du risque et des opportunités futures, ce qui est particulièrement délicat dans le domaine des énergies renouvelables. On a en effet ici, la combinaison de nouveaux risques avec de nouvelles technologies. Le passé ne peut donc guère nous éclairer quant à l'évolution future de ce secteur. Néanmoins, de notre expérience et de notre politique de partage des risques entre toutes les parties prenantes résulte un bilan positif pour les énergies renouvelables.

> **Michel Grégoire, Inspecteur général, Ministère de la Région wallonne, D.G.T.R.E. - Division de l'Energie, Belgique**

Quels sont les responsables des plus grosses émissions de GES en RW et comment se positionnent-ils par rapport aux engagements de réduction? Bénéficient-ils de traitements de faveur (plus de temps pour se mettre à jour,...)?



La consommation finale d'énergie en Région wallonne est fortement influencée par la consommation du secteur industriel (44% en 2001), et au sein de la consommation industrielle, celle de la sidérurgie représente elle-même 43% du total de la consommation industrielle. En termes de réduction des émissions de CO2, la situation est similaire, puisque ces émissions dépendent majoritairement de la consommation d'énergie. Cela ne signifie nullement que les autres secteurs (résidentiel, tertiaire, transports), ne fassent pas l'objet de mesures ; le Plan de maîtrise durable de l'énergie couvre l'ensemble des secteurs (bien que les mesures relatives au secteur des transports relèvent surtout de la politique de mobilité).

Les secteurs industriels gros consommateurs sont bien entendu directement concernés par les efforts de réduction des émissions et l'ont bien compris, comme le montrent leur participation aux accords de branche (ndlr : plus de

détail dans le prochain numéro). Ce sont aussi des secteurs soumis de façon importante à la concurrence internationale. La démarche de la Région wallonne a été de convaincre ces secteurs de s'engager résolument dans une logique d'accords de branche et, s'ils décident d'accepter cette démarche et dans cette mesure, de leur octroyer certaines facilités dans l'octroi des autorisations d'émettre, d'œuvrer pour qu'ils soient exemptés d'une éventuelle taxation sur l'énergie et de permettre à certaines conditions bien précises une atténuation à leur bénéfice du régime des certificats verts.

Il serait inexact d'affirmer que ces entreprises bénéficient d'un « traitement de faveur ». Ce sont même elles qui sont visées au premier chef par le nouveau régime européen des quotas d'émissions. L'Union européenne a en effet décidé de mettre en œuvre à partir de 2005 un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre pour les grandes installations principalement industrielles (installations de combustion >20 MW, sidérurgie, ciment, chaux, papier, verre...).

Cet instrument est contraignant car les installations concernées reçoivent un objectif global absolu d'émission de gaz à effet de serre (quotas) à ne pas dépasser. A la fin d'une période définie, l'installation doit prouver qu'elle détient suffisant de quotas pour couvrir ses émissions. Pour atteindre cet objectif, les installations concernées peuvent mettre en œuvre des mesures internes ou acheter (ou vendre le cas échéant) des quotas sur le marché, ce qui rend ce mécanisme flexible tout en assurant un objectif environnemental à moindre coût.

En conclusion, on peut peut-être juger que les efforts consentis par les grandes entreprises industrielles restent timides. Néanmoins le souci de ne pas se déforer sur le plan concurrentiel est légitime et l'ensemble des grands secteurs manifestent une volonté de participer à l'effort de réduction. Les accords de branche sont à présent opérationnels dans la plupart des grands secteurs et l'effort doit porter sur le suivi effectif de la réalisation des plans d'investissement. C'est en travaillant concrètement avec les représentants des secteurs concernés dans le cadre des comités directeurs des accords de branche que les opportunités d'efforts complémentaires éventuels auront les meilleures chances d'apparaître.

[sommaire^](#)

- (1) Cet article est le premier numéro d'une série de trois consacrés à l'énergie. Cette série est rendue possible grâce au soutien du Ministère de la Région Wallonne, Division Générale de la Technologies, de la Recherche et de l'Energie.
- (2) ExxonMobil Corporation Emissions inventory 1882-2002 : Methods and Results, plus associated spreadsheets. Richard Heede, Climate Mitigation Services, Snowmass, Colorado. Dec. 2003.
- (3) Assessing the Effects of CO2 and N2O Emissions on Atmospheric Concentrations, Change in Radiative Forcing, Change in Global Mean Surface Temperature, and Change in Sea Level : A case Study. Jim Salinger and Greg Bodeker, National Institute of Water & Atmospheric Research Ltd. Dec 2003.
- (4) Lettre consultable sur le site www.cei.org
- (5) A report on Energy Trends, Greenhouse Gas Emissions and Alternative Energy, ExxonMobil, February 2004.
- (6) Pour visiter le site du film : www.thedayaftertomorrow.com
- Pour visiter le site de la campagne de Greenpeace : www.thedayaftertomorrow.org
- (7) Source Deutsche Bank
- (8) Voir le site : www.campaignexxonmobil.org
- (9) Ces lettres peuvent être consultées sur le site : http://ceres.org/newsroom/press/invest_sec_disclosure.htm
- (10) Convention Cadre sur les Changements Climatiques proposée par les Nations Unies au sommet de Rio en 1992.
- (11) Voir site officiel du protocole de Kyoto : <http://unfccc.int>
- (12) Frédéric Durand, Au royaume des aveugles, l'« effet de serre » est roi, Le monde diplomatique, février 2003.
- (13) Décision 280/2004/CE relative à un mécanisme pour surveiller les émissions de gaz à effet de serre dans la communauté et mettre en œuvre le protocole de Kyoto.
- (14) www.novethic.fr, Marché européen des droits d'émissions de gaz à effet de serre en 2005

Toute reproduction est autorisée moyennant la source Sustainable Economy- Groupe One-Asbl



Cet article provient de Groupe One
http://www.groupeone.be/new_fr

L'URL pour cet article est :
http://www.groupeone.be/new_fr/sections.php?artid=55